

Unité départementale de Lille
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 Lille

Lille, le 19/03/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/02/2025

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

RIGA

25 avenue de l'Europe CIT
59223 Roncq

Références : 27/02/2025_Riga_Roncq

Code AIOT : 0007003532

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/02/2025 dans l'établissement RIGA implanté 25 avenue de l'Europe C.I.T. de roncq 59223 Roncq. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

A la suite de l'inspection du 11/10/2022 de l'établissement RIGA à Roncq, dans son rapport du 27/10/2022, l'Inspection des Installations Classées pour l'Environnement proposait à M. le préfet du Nord de mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions de l'article 14.2.3 de l'arrêté préfectoral du 04/07/2000. L'arrêté proposé n'ayant pas été signé, une inspection a été réalisée le 29/08/2024, afin de statuer sur les suites à donner à cette proposition. Lors de cette visite, l'inspection constatait, à nouveau, l'absence de mur coupe-feu de degré 2 h en partie supérieure des locaux administratifs.

A l'issue de ce contrôle, l'exploitant a transmis à l'inspection le bon de commande pour la réalisation du mur coupe-feu et a planifié les travaux au premier trimestre 2025. Par conséquent, dans son rapport du 29/09/2024, l'inspection a demandé à l'exploitant de réaliser sous 6 mois cette

action corrective et a proposé à M. le préfet de ne pas signer la mise en demeure.

L'inspection a été planifiée afin de vérifier la réalisation des travaux dans les délais fixés.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- RIGA
- 25 avenue de l'Europe C.I.T. de roncq 59223 Roncq
- Code AIOT : 0007003532
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'établissement RIGA de Roncq est spécialisé dans la distribution et la production de produits alimentaires, accessoires et cosmétiques pour petits animaux (oiseaux, rongeurs, poissons, chiens et chats).

Depuis sa création, RIGA a élargi sa gamme de produits dans le but de couvrir un plus grand nombre d'espèces animales. Aujourd'hui la société dispose d'un catalogue comprenant plus de 2 500 produits.

Ces produits sont principalement distribués chez les géants de la grande distribution, sous la marque RIGA ou sous la marque de distributeurs.

Le siège social est domicilié au 41 avenue de l'Europe à Roncq, il comprend une partie production et une autre de stockage.

Quant au site contrôlé il comporte 3 cellules de 5080 m² destinées exclusivement au stockage.

Les cellules de stockage relèvent de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées.

Thèmes de l'inspection :

- Risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la

- précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
 - à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Dispositions constructives	Arrêté Préfectoral du 14/07/2000, article 14.2.3	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a achevé les travaux visant à séparer les locaux administratifs de l'entrepôt par un mur coupe-feu de degré 2 heures.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Dispositions constructives

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 14/07/2000, article 14.2.3
Thème(s) : Risques accidentels, Locaux administratifs et sociaux
Prescription contrôlée :

Ces locaux sont séparés du bâtiment d'exploitation par le biais de parois coupe-feu de degré 2h et des portes coupe-feu de degré 1h.

(...)

Constats :

L'inspection constate le prolongement jusqu'en sous-face de la toiture, du mur coupe-feu de degré 2h, assurant ainsi la séparation entre les locaux administratifs et l'entrepôt.

Type de suites proposées : Sans suite